

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada. (Deux pétitions).

Par l'honorable M. Clemow:—De la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest; de la Cour suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers; et, de W. C. Edwards et Compagnie (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Owens:—De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—De la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du Trône à l'ouverture de la première session du neuvième parlement, ayant été lu,

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Jones, a proposé:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement:

A Son Excellence le Très-honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Baronne de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 8 février 1901.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a voté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui exprimer le regret profond et sincère éprouvé par cette Chambre à l'occasion du décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria; et priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Sa Majesté a alors été lue par le greffier comme suit:—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le les Communes du Canada assemblés en Parlement, désirons humblement approcher de Votre Majesté pour lui exprimer le chagrin sincère et profond que nous a causé le décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria.